



Aux contribuables de la susdite municipalité

## **Avis public**

Est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, de la susdite municipalité :

**QUE** lors d'une séance ordinaire, tenue le troisième jour du mois d'avril 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

*Règlement numéro 219-1 modifiant le règlement numéro 219 intitulé « Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable et remplaçant le règlement numéro 26 »*

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du greffier-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce dix-huitième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

---

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier